



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° 26\_3024 du 27 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Christine HALOUZE**  
Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe territorial  
Chef de l'administration générale  
Parc départemental  
Direction Adjointe des routes  
Direction des Routes  
Direction générale adjointe Routes et mobilités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la création de la Direction générale adjointe Routes et mobilités, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,


**ARRETE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Madame HALOUZE, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe territorial, Chef de l'administration générale du Parc départemental, à l'effet de signer :

- les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,
- les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 15 000 € HT.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée à Madame HALOUZE, à l'effet de signer les ampliements et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 3** Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame HALOUZE, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,  
  
Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le 27 MAI 2026  
et de sa publication ou notification le 27 MAI 2026